

# DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Annexe 2.2\_ NOTICE\_ENVIRO  
28/07/2021

 Annexe 2.2 : NOTICE ENVIRONNEMENTALE INCLUANT LES  
MESURES ERC



**SITE LE BLOC - COMMUNES DE ACHERES &  
CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78)**



**setec**  
énergie environnement

## REVISIONS

Version	Date	Description	Auteurs	Relecteur
V1	28/07/2021	Première édition	Aymeric JAYET Gwenaelle LE DEODIC	Gwenaelle LE DEODIC

## COORDONNEES

Siège social	Responsable d'affaire
<b>setec énergie environnement</b>	<b>Gwenaelle LE DEODIC</b>
Immeuble Central Seine 42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230 75583 PARIS CEDEX 12 FRANCE	Immeuble Central Seine 42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230 75583 PARIS CEDEX 12 FRANCE
Tél +33 1 82 51 55 55 Fax +33 1 82 51 55 56 environnement@setec.fr www.setec.fr	Tél +33 1 82 51 46 51 Mob +33 6 10 77 90 73 gwenaelle.ledeodic@setec.com

## Table des matières

<b>1. Preambule .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Contexte environnemental .....</b>	<b>6</b>
2.1 Servitudes .....	6
2.2 Réseaux .....	6
2.2.1 Plan des réseaux SEFO (Société des eaux de Fin d'Oise)	8
2.2.2 Plan des réseaux ORANGE	9
2.2.3 Plan des réseaux Enedis	10
2.2.4 Plan des réseaux SIAAP (Service Public de l'Assainissement Francilien)	11
2.3 Environnement naturel et paysage .....	11
2.3.1 Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	11
2.3.2 Milieu naturel	12
2.4 Environnement paysager .....	15
2.5 Contexte géologique .....	16
2.6 Environnement Humain et Patrimoine .....	16
2.6.1 Habitat	16
2.6.2 Patrimoine culturel	17
2.6.3 Recensement des AOP	18
2.7 Protection de la ressource en eau .....	18
2.7.1 SDAGE, SAGE et Plan Seine	18
2.7.2 Hydrogéologie	19
2.7.3 Alimentation en eau et captages AEP	19
2.8 Risques .....	21
2.8.1 Risque d'inondation	21
2.8.2 Retrait-gonflements d'argiles	23
2.9 Sites et sols pollués (SSP) et sites industriels .....	23
2.9.1 Sites identifiés autour du site	23
2.9.2 État de la pollution des sols au niveau du site	23
<b>3. Justification de la solution retenue.....</b>	<b>25</b>
<b>4. Analyse des effets .....</b>	<b>26</b>
<b>5. Mesures erc .....</b>	<b>27</b>
5.1 Gestion des eaux .....	27
5.2 Gestion des poussières .....	28
5.3 Bruit.....	30
5.4 Paysage .....	33
5.5 Déchets .....	34
5.6 Produits dangereux .....	35
5.7 Ravitaillement et entretien des engins de chantier .....	36

## Table des figures

Figure 1 : Classement des infrastructures bruyantes .....	6
Figure 2 : Liste des concessionnaires .....	8
Figure 3 : Plan SEFO .....	8
Figure 4 : Plan Orange.....	9
Figure 5 : Plan ENEDIS .....	10
Figure 6 : Plan SIAAP .....	11
Figure 7 : Cartographie du SRCE d'Ile-de-France .....	12
Figure 8 : ZNIEFF I et II autour du projet .....	13
Figure 9 : Cartographie des probabilités de zones humides (Source : DRIEE).....	15
Figure 10 Carte géologique (source : Infoterre) .....	16
Figure 11 : Habitations à proximité des sites (Source : Google Satellite) .....	17
Figure 12 : Emplacement du site par rapport aux zones de protection patrimoniale .....	18
Figure 13 : Périmètres de captage AEP à proximité du site .....	20
Figure 14 : Zonage du PPRI au niveau du site .....	21
Figure 15 : Zone du site sous les PHEC (24,9 mNGF) .....	22
Figure 16 : Carte des aléas de retrait/gonflement des argiles (source google satellite) .....	23
Figure 17 : Sites recensés dans les bases de données BASIAS et BASOL.....	24
Figure 18 : <i>Seuils de rejets eaux pluviales de ruissellement</i> .....	28
Figure 19 : Localisation des points de mesure poussière. ....	29
Figure 20 : Retombées de poussières en mg/m <sup>2</sup> /j mesurées dans les collecteurs de précipitations exposés du 27 juillet au 26 août 2021 avant la mise en fonctionnement de la plateforme de valorisation .....	30
Figure 21 : Localisation des points de mesures des niveaux sonores .....	31
Figure 22 : Niveaux de bruit admissibles .....	31
Figure 23 : Résultats des niveaux sonores mesurés .....	31
Figure 24 : Objectifs retenus - Etude Bruit. ....	32
Figure 25 : Exemple de mur de Boplo® .....	33
Figure 26 : Type de déchets induits par le personnel .....	35
Figure 27 : Liste des produits dangereux potentiellement présents sur le site .....	35

## 1. PREAMBULE

Une notice d'impact a été réalisée dans le dossier Loi sur l'eau (DLE). Certaines données sont donc similaires à cette pièce jointe. Dans le DLE sont présenté et donc non repris ici :

- La justification de la solution retenue et résumé technique,
- L'analyse des effets temporaires et permanents sur l'environnement,
- Les mesures d'évitements et de réduction.

Cette notice environnementale donne des compléments à la notice d'impact réalisée dans le DLE. Il sera donc nécessaire de s'y référer pour avoir une vision complète de la thématique environnementale.

## 2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Se référer également au chapitre VII. 1 « Etude de l'état initial su site et de son environnement » du DLE - Partie 2.

### 2.1 SERVITUDES

Le projet est situé dans un secteur exposé au bruit du fait de sa proximité avec la N184 identifiée dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Yvelines comme une infrastructure de catégorie 2 (niveaux sonores compris entre 76 et 81 dB(A)).

Cela implique que dans un rayon de 250 m de part et d'autre de la N184, tout bâtiment d'habitation, tous nouveau bâtiment et parties nouvelles de bâtiments existants relevant de tout établissement d'enseignement, de santé, de soins, d'action sociale, de loisirs et de sport ainsi que tous hôtels et établissements d'hébergement à caractère touristique ont l'obligation de prévoir des protections acoustiques adéquates.

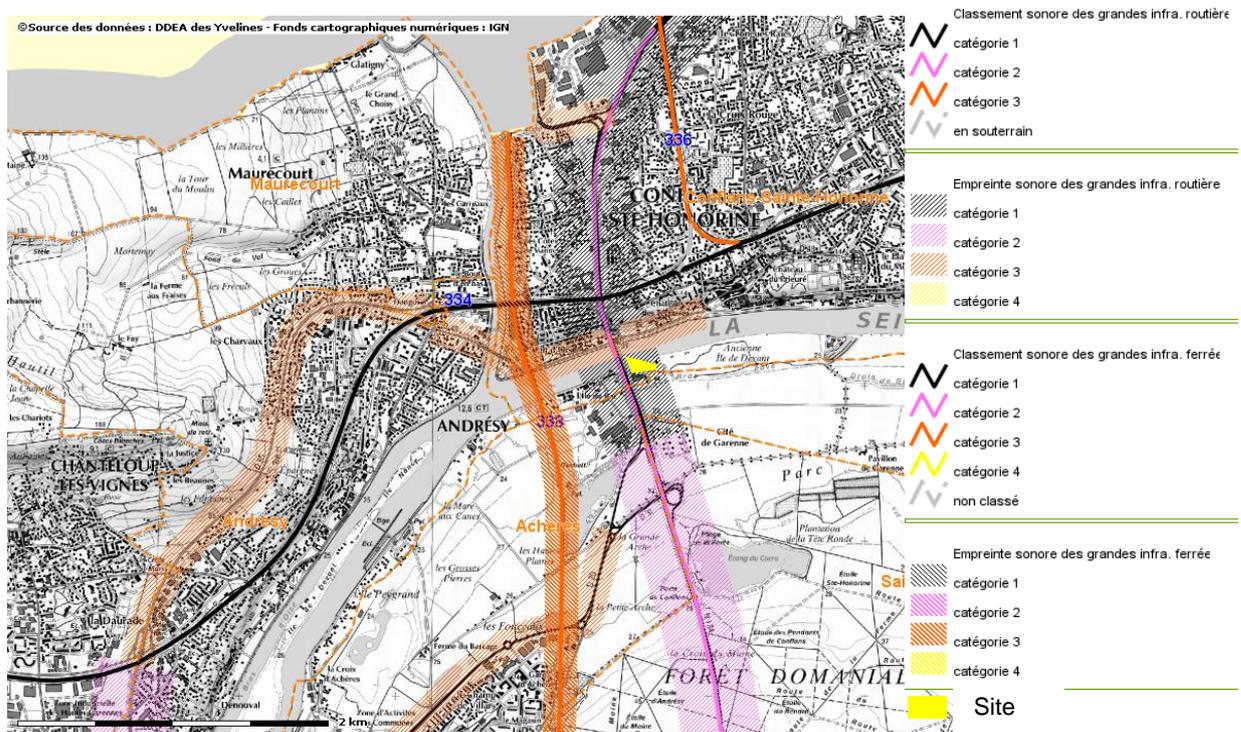


Figure 1 : Classement des infrastructures bruyantes

Le projet ne correspond pas aux types de bâtiments soumis à des restrictions constructives d'isolation sonore.

### 2.2 RESEAUX

Conformément à la réglementation anti-endommagement des réseaux existants, a été réalisé le 23/12/2019 les demandes de DT (déclaration de travaux) auprès de l'ensemble des concessionnaires exploitant de réseaux à proximité du projet.

<b>ENEDIS-DRIDFO-BEX 2C</b>				
CHEZ PROTYS P0098, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9				
 0134914159	 0181624701	 0176614701	 6043746.ENEDIS@demat.protys.fr	
<u>DT 335661598</u>	Envoyé le 23/12/2019			
<b>SAS TAQUET chez SIG-IMAGE</b>				
2 allée Théodore Monod Technopole Izarbel - Espace Hanami 64210 BIDART				
 0139740190	 0661371770	 0139740190	 taquet-et-cie@dictservices.fr	
<u>DT 335661594</u>	Envoyé le 23/12/2019			
<b>Voies Navigables de France</b>				 
UTI Boucles de la Seine, 23 Ile de la Loge 78380 BOUGIVAL				
 0139188040	 0139188040	 0139188040	 territoires.uti.bouclesdeseine@vnf.fr	
<u>DT 335661595</u>	Envoyé le 23/12/2019			
<b>ILIAD</b>				
SERVICE DICT, 16 RUE DE LA VILLE LEVEQUE 75008 PARIS				
 0173503164	 173503164	 173503157	 DICT@CORP.FREE.FR	
<u>DT 335661597</u>	Envoyé le 23/12/2019			
<b>ILIAD</b>				
RUE DE LA VILLE LEVEQUE PARIS PARIS 75008 PARIS				
 0173503164	 0173503164	 0173503157	 DICT@CORP.FREE.FR	
<u>DT 335661602</u>	Envoyé le 23/12/2019			
<b>NUMERICABLE (FT)</b>				
DICT Assistance, 463 Rue des Clauwiers Pour Numericable FT 59113 SECLIN				
 0359529111	 0359529111	 0170015555	 dictft@alice.groupe-nat.com	
<u>DT 335661599</u>	Envoyé le 23/12/2019			
<b>ORANGE W4 UI IDF OUEST</b>				
Service DICT, TSA 70011 89134 DARDILLY CEDEX				
 0497461600		 0810300111	 FT40W4.FTO@demat.protys.fr	
<u>DT 335661601</u>	Envoyé le 23/12/2019			
<b>SEFO - Societe des eaux de fin d'oise</b>				
TSA 70011 89134 DARDILLY CEDEX				
 0139702000	 0139702000	 0139702000	 spie-sefo@demat.sogelink.fr	
<u>DT 335661604</u>	Envoyé le 23/12/2019			

<b>SEFO - Societe des eaux de fin d'oise</b>			
TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX			
☎ 0139702000	📠 0139702000	📞 0139702000	✉ spie-sefo@demat.sogelink.fr
<b>DT 335661593</b>	Envoyé le 23/12/2019		
<b>SFR chez Groupe NAT</b>			
DICT Assistance, 463 Rue des Clauwiers Pour SFR 59113 SECLIN			
☎ 0359529111	📠 0359529111	📞 0170015555	✉ dictst@altice.groupe-nat.com
<b>DT 335661606</b>	Envoyé le 23/12/2019		
<b>SIAAP-SAR</b>			
TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX			
☎ 0144756155	📠 0144756876	📞 0144756876	✉ siaap-sar@demat.sogelink.fr
<b>DT 335661603</b>	Envoyé le 23/12/2019		
<b>SIAAP-SAV</b>			
TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX			
☎ 0144756155	📠 0139136782	📞 0144756876	✉ siaap-sav@demat.sogelink.fr
<b>DT 335661596</b>	Envoyé le 23/12/2019		
<b>TDF - Yvelines Fibre 1 chez Groupe NAT</b>			
DICT Assistance, 463 rue des Clauwiers Pour TDF - Yvelines Fibre 1 59113 SECLIN			
☎ 0359529113	📠 0149155405	📞 0359529113	✉ yvelines-fibre-1@tdf.groupe-nat.com
<b>DT 335661605</b>	Envoyé le 23/12/2019		

Figure 2 : Liste des concessionnaires

## 2.2.1 Plan des réseaux SEFO (Société des eaux de Fin d'Oise)

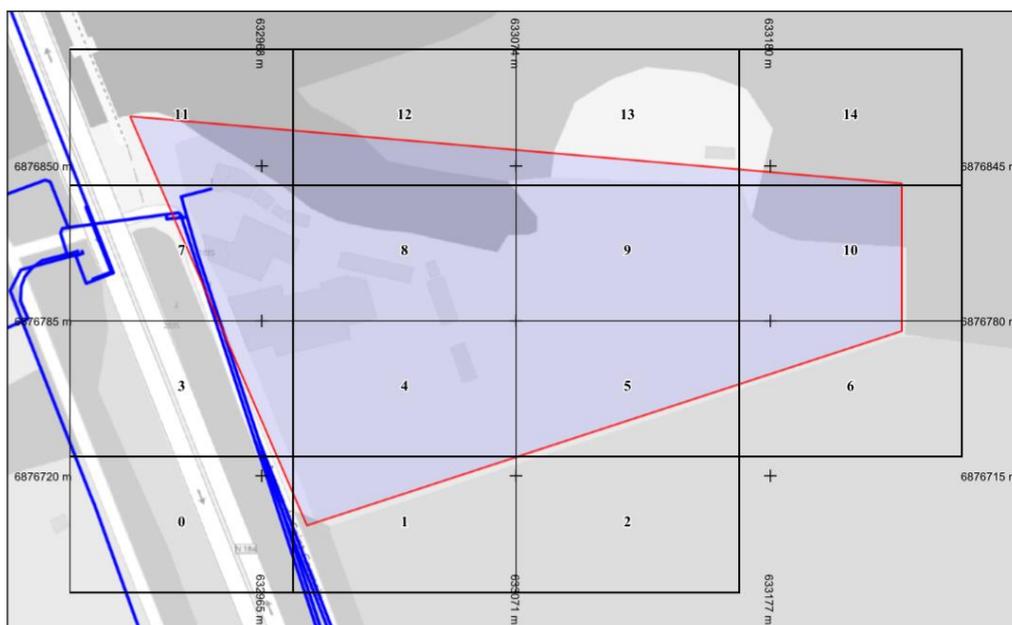


Figure 3 : Plan SEFO

Le site est alimenté en eau potable par une canalisation à l'Ouest de la parcelle (via Av Saint Germain).

### 2.2.2 Plan des réseaux ORANGE



Figure 4 : Plan Orange

Le site est alimenté par un réseau aéro-souterrain arrivant par l'Avenue Saint Germain et longeant le chemin d'accès à l'installation.

### 2.2.3 Plan des réseaux Enedis

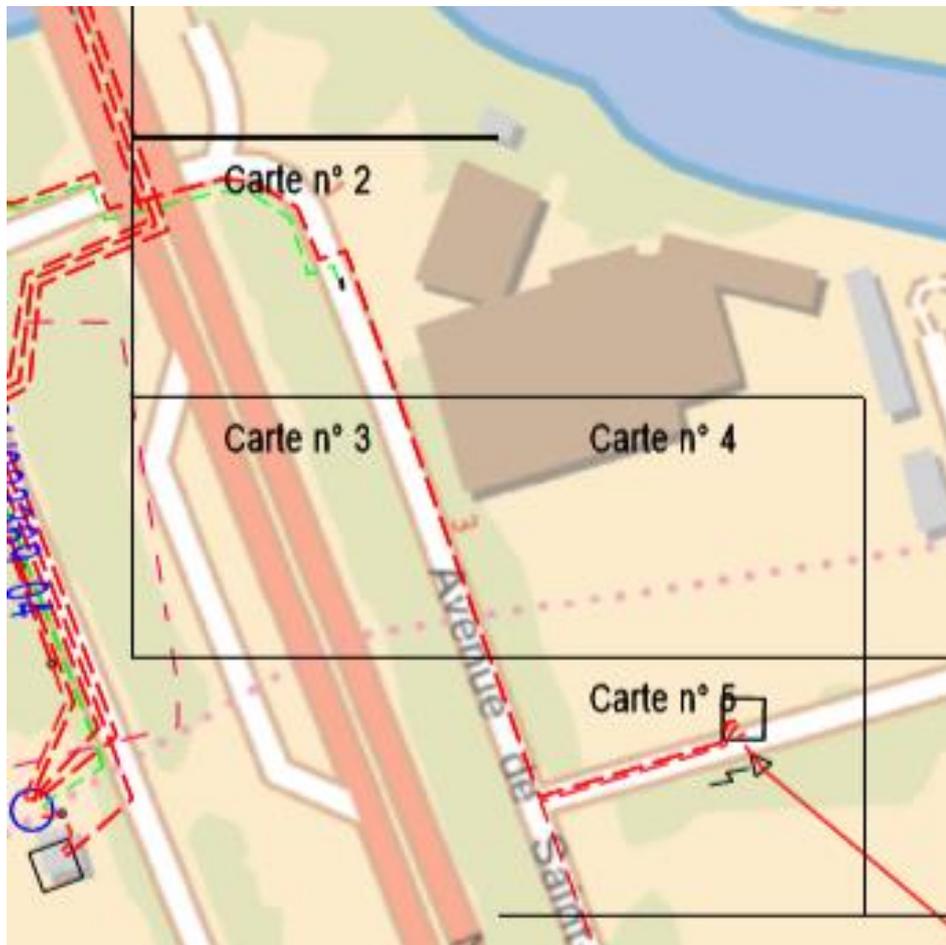


Figure 5 : Plan ENEDIS

Le site est alimenté par un réseau -souterrain HTA arrivant par l'Avenue Saint Germain et longeant le chemin d'accès à l'installation.

## 2.2.4 Plan des réseaux SIAAP (Service Public de l'Assainissement Francilien)



Figure 6 : Plan SIAAP

Un ancien drain qui n'est plus utilisé est présent dans l'Avenue Saint Germain.

## 2.3 ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGE

### 2.3.1 Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE d'Ile-de-France a été adopté par arrêté n°2013294-0001 du 22/10/2013 du préfet de la région d'Ile-de-France. Le SRCE présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue.

Il s'agit d'un document qui doit servir d'orientation pour la définition des trames vertes et bleues locales. Il doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

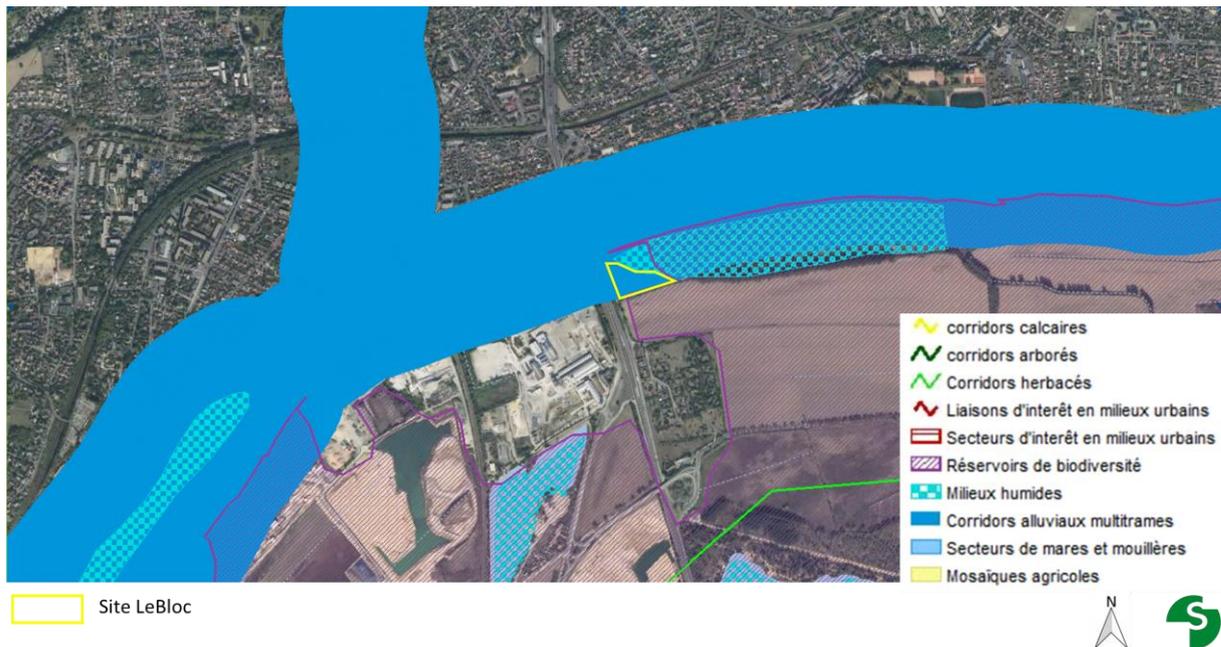


Figure 7 : Cartographie du SRCE d'Ile-de-France

Selon le SRCE d'Ile-de-France, l'emplacement du site est catégorisé comme faisant partie du tissu urbain et a été identifié par le SRCE comme un corridor à restaurer en qualité de corridor alluvial multitrames en contexte urbain. Ce statut est commun à l'ensemble des bords de Seine en région parisienne.

Pour les berges en tissus urbain, le SRCE prescrit de :

- « Favoriser la reconquête des berges (renaturation) ;
- S'assurer du maintien ou de la restauration de la continuité sur l'une des deux berges au minimum lors de reconstructions ou restructurations urbaines. La préservation d'une zone tampon non bâtie est nécessaire, afin de laisser la place pour aménager et « renaturer » les abords de fleuve ou rivières affectés par le mitage des berges ;
- Conforter les berges selon des techniques de génie végétal et y réaliser des interventions d'entretien minimales et respectueuses de la ripisylve, dans le respect des autres usages des cours d'eau. »

Le projet n'ira pas à l'encontre des préconisations du SRCE cf Annexe 2.5 Etude Paysagère (SMALL PAYSAGISTE).

### 2.3.2 Milieu naturel

Afin d'identifier les éventuels espaces naturels protégés sur ou à proximité des parcelles de projet, nous avons consulté les données disponibles depuis le site de l'INPN ainsi que les sites Internet Infoterre du BRGM et Géoportail, portail national de connaissance du territoire.

Les espaces naturels protégés les plus proches de la parcelle projet sont présentés ci-après.

### 2.3.2.1 ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Plusieurs ZNIEFF sont recensées dans un rayon de 5 km autour du site :

- La ZNIEFF I dite « Parc Agricole et plans d'eau d'Achères » adjacente au site ;
- La ZNIEFF I dite « Etang du Corra à Saint-Germain-en-Laye » à 850 m au Sud du site ;
- La ZNIEFF II dite « Forêt de Saint-Germain-en-Laye » à 850 m au Sud du site ;
- La ZNIEFF I dite « Pelouse du champ de tir à Saint-Germain-en-Laye » à 4,2 km au Sud-Est du site ;
- La ZNIEFF I dite « Ancien hippodrome de la croix Dauphiné » à 3,5k m au Sud du site ;
- La ZNIEFF II dite « Forêt de l'Hautil » à 2,6 km à l'Ouest du site ;
- La ZNIEFF I dite « Mares du carrefour de Comeille et coteau de Cheverchemont » à 4,5 km à l'Ouest du site.

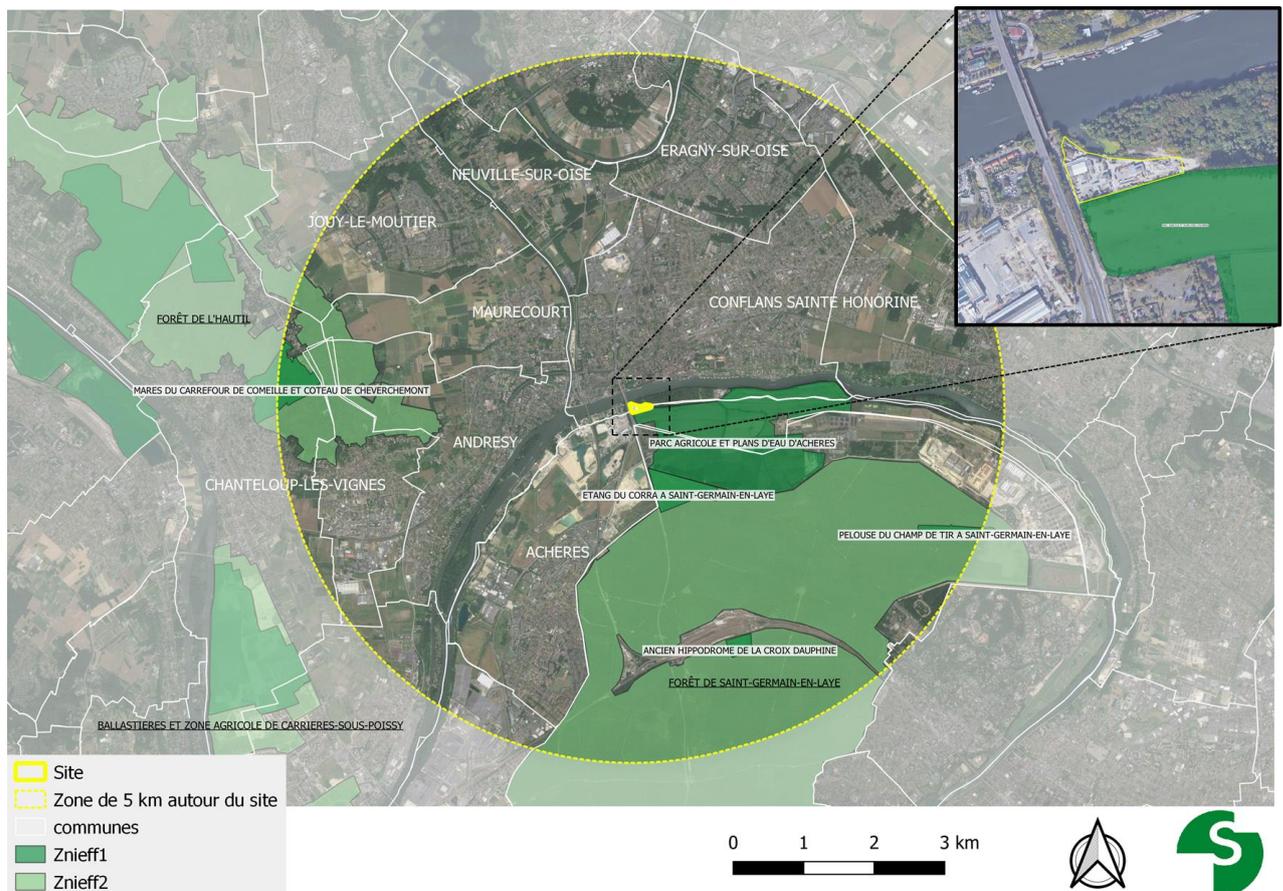


Figure 8 : ZNIEFF I et II autour du projet

Bien qu'adjacent à la ZNIEFF I dite « Parc Agricole et plans d'eau d'Achères », le site Le Bloc n'est pas inclus dans son périmètre.

#### 2.3.2.2 NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il est constitué de deux types de sites, pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979) et permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces de faune et de flore (Directive « Habitats » de 1992).

Des activités industrielles peuvent être installées sur ou proche d'une zone Natura 2000 dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs sur le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces.

Lorsqu'un projet se situe sur une zone Natura 2000, les porteurs de projet doivent respecter un document d'objectifs (Docob), qui définit les mesures de gestion à mettre en œuvre pour le site. Le Docob est élaboré et suivi par le comité de pilotage Natura 2000, comprenant notamment des élus, des organisations professionnelles, des gestionnaires d'infrastructures ainsi que des associations de défense de l'environnement.

Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter significativement un site classé Natura 2000, certains projets doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences. Le but de cette évaluation est de vérifier la compatibilité de l'activité avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.

Aucun site NATURA 2000 n'est recensé dans un rayon de 5 km autour du site. Le site le plus proche est le site NATURA 2000 Directive Oiseaux nommé « Site de Seine-Saint-Denis » à environ 16 km.

#### 2.3.2.3 Autres espaces naturels protégés

Aucun autre espace protégé n'est compris à proximité de la parcelle projet dans un rayon de 5 km : réserve naturelle, réserve de biosphère, réserve biologique, parc naturel régional (PNR), parc national, arrêté de protection du biotope zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO), zone humide d'importance internationale, etc.

Les parcelles de projet ne figurent dans aucun espace naturel protégé. L'espace protégé le plus proche (hors ZNIEFF et Natura 2000) est le PNR du Vexin français à environ 6,5 km du site.

#### 2.3.2.4 Les zones humides

Afin de faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Ile-de-France, la DRIEE a lancé en 2009, avec une étude visant à consolider la connaissance des secteurs humides et potentiellement humides de la région.

Le résultat de cette étude donne des classes de probabilité de présence de zones humides allant de 1 à 5.

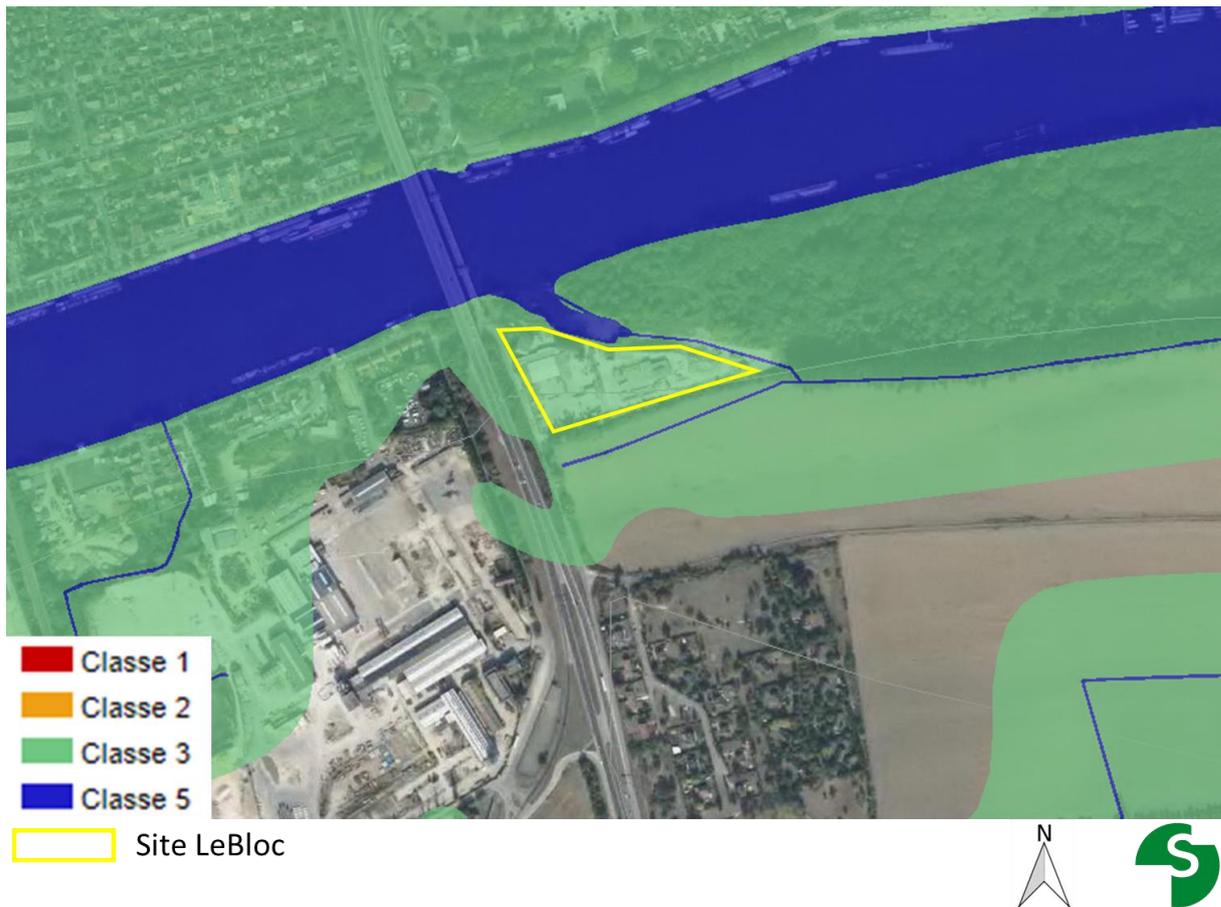


Figure 9 : Cartographie des probabilités de zones humides (Source : DRIEE)

Le site LeBloc se trouve en zone « classe 3 », cette classe correspond à des « Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. »

Le site LeBloc est lui, fortement artificialisé depuis de nombreuses années, la végétation y est notamment rare ou absente, le site ne peut donc pas être considéré comme étant une zone humide.

## 2.4 ENVIRONNEMENT PAYSAGER

D'après l'atlas des paysages des Yvelines, la zone d'étude fait partie de l'unité paysagère de « La boucle de Poissy, de Conflans à Meulan ».

Plus localement, le site est positionné légèrement en retrait du bord de Seine juste en amont du pont de la N184 qui relie Achères à Conflans-Sainte-Honorine.

Il est peu visible depuis l'extérieur, en particulier depuis les zones d'habitations. En effet, le site bénéficie d'une configuration enclavée favorisant son insertion paysagère à large échelle. Cet enclavement est lié aux infrastructures présentes (talus routier de la RN184, talus planté en bordure de la parcelle agricole) mais également à un environnement spécifique (bordure de Seine, Ile du Devant).

Le front boisé de l'île du Devant forme un rideau opacifiant les vues possibles sur le site le Bloc. La densité de ce front boisé garantit la qualité des vues depuis le centre de Conflans (Quai François Mitterrand). Seules les vues depuis le quai de la République en rive Nord, offrent des vues directes sur le site.

L'activité sur site, déjà existante, est donc peu perceptible depuis l'extérieur.

Une étude paysagère a été réalisée et est jointe en annexe 2.5.

## 2.5 CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le site du projet se trouve sur la formation « Fz » qui correspond à des Alluvions modernes.

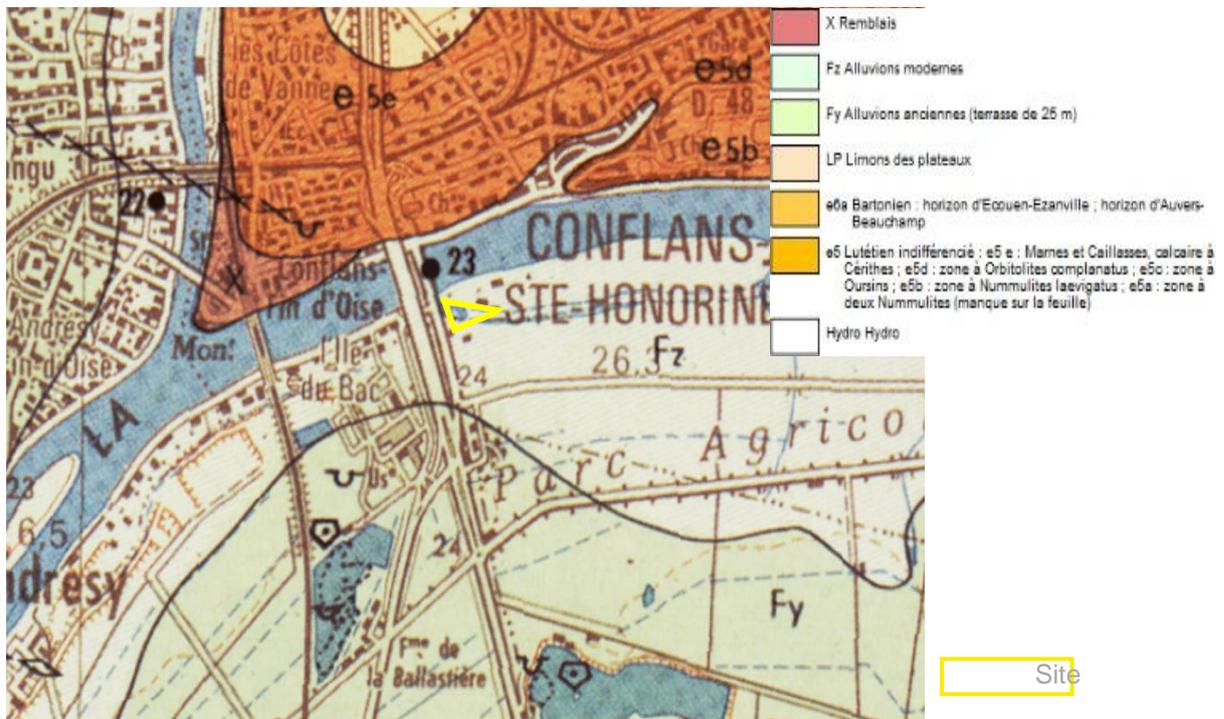


Figure 10 Carte géologique (source : Infoterre)

## 2.6 ENVIRONNEMENT HUMAIN ET PATRIMOINE

### 2.6.1 Habitat

Les plus proches habitations du site sont localisées à 100 m à l'Ouest, de l'autre côté de la N184. On retrouve aussi une zone résidentielle à 250 m au Sud du site de l'autre côté d'un champ et quelques maisons en bord de Seine sur la rive droite.

Ainsi la présence de la RN184 et la Seine sont des composants prépondérants dans l'environnement immédiat du site et des zones d'habitations les plus proches.

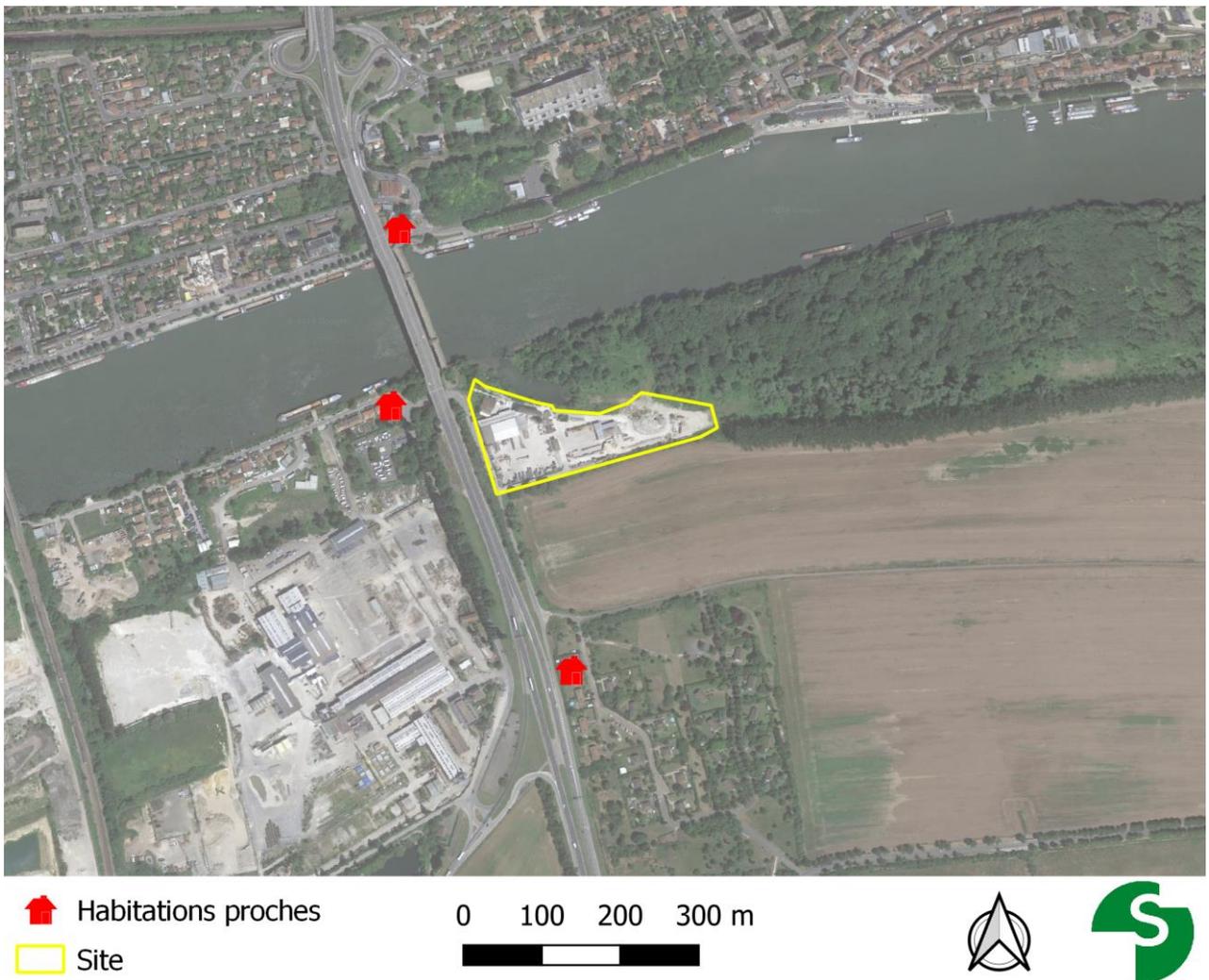


Figure 11 : Habitations à proximité des sites (Source : Google Satellite)

### 2.6.2 Patrimoine culturel

D'après l'Atlas des Patrimoines, les monuments historiques les plus proches sont :

- La Tour Montjoie à Conflans-Sainte-Honorine classé le 03/10/1997 à 650 m au Nord-Est du site d'étude ;
- L'église Saint-Maclou à Conflans-Sainte-Honorine classée le 18/10/1993 à 820 m au Nord-Est du site d'étude.

Le site se trouve en dehors des périmètres de protection des monuments historiques.

Le site est proche de sites inscrits classés au titre de la protection des paysages.

- L'ancienne île du Devant, appelée auparavant île Gévelot adjacente au site est classé ou inscrite depuis 1930 ;
- Le château de Conflans Sainte Honorine ainsi que son parc à environ 900 m du site sont également inscrit ou classé pour leur attrait paysager.

Par ailleurs, le site n'est pas situé sur des zones de présomptions de prescriptions archéologiques.

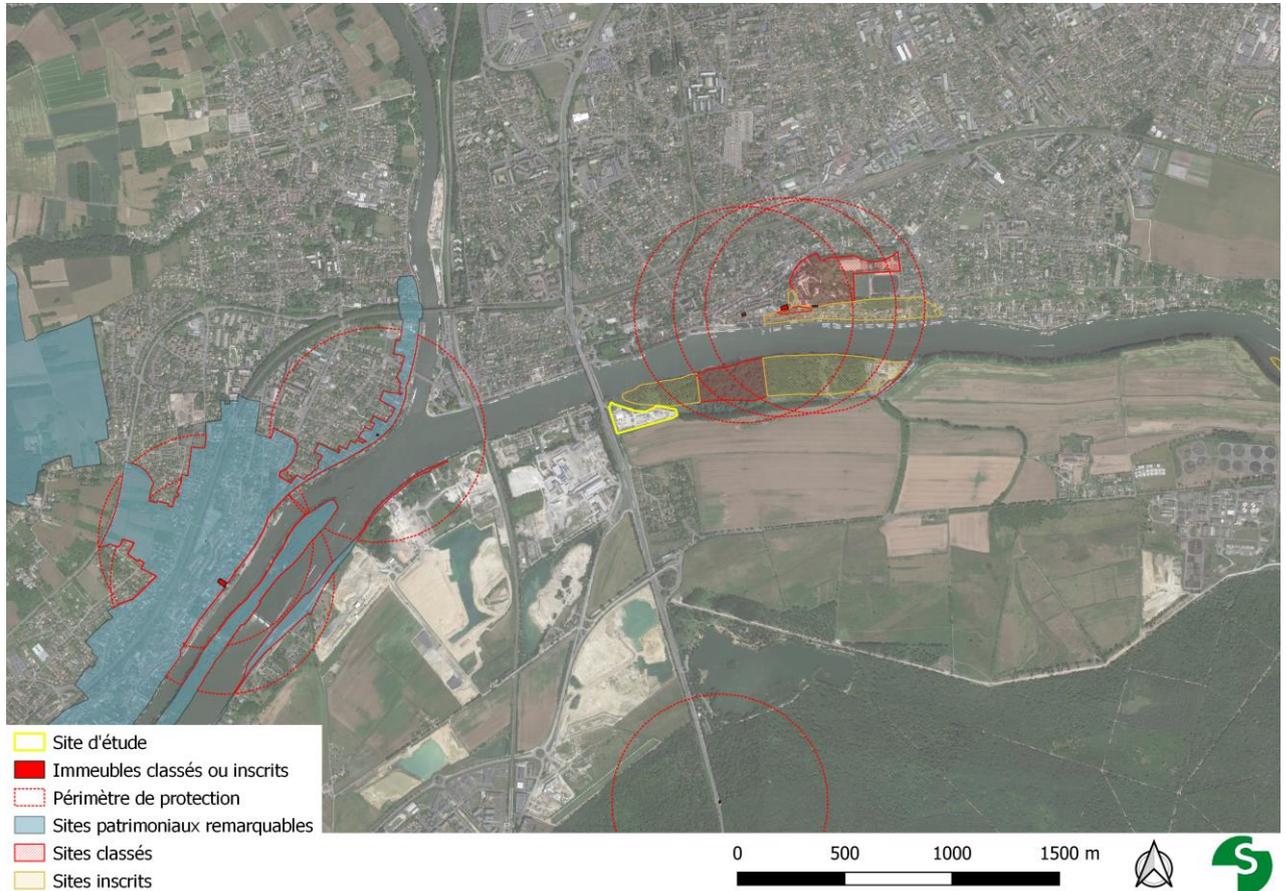


Figure 12 : Emplacement du site par rapport aux zones de protection patrimoniale

Le site LeBLOC ne se trouve dans aucun périmètre de protection de monument historique ni dans aucun périmètre d'un site classé ou inscrit.

### 2.6.3 Recensement des AOP

Selon le site l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), aucun produit n'est identifié comme Indication Géographique Protégée (IGP) sur les communes d'Achères et de Conflans-Sainte-Honorine.

## 2.7 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### 2.7.1 SDAGE, SAGE et Plan Seine

La compatibilité du projet aux SDAGE, SAGE et Plan Seine est décrite dans la PJ n°12.

### 2.7.2 Hydrogéologie

La nappe en présence au droit du site est la « nappe d'alluvions actuelles à anciennes de la Seine moyenne et avale ». Les niveaux d'eaux relevés au droit du site en 2000 étaient de 1,78 et 3,70 m (source : étude ANTEA 2000).

Comme noté dans le diagnostic Alcor de 2018, compte tenu de la faible profondeur du niveau d'eau au voisinage du site et des formations la surmontant peu perméables, la vulnérabilité des eaux souterraines au droit du site peut être considérée comme importante. L'aquifère étant exploité pour l'alimentation en eau dans la zone, la sensibilité du milieu est élevée.

D'après le diagnostic environnemental réalisé en 2000 par ANTEA, aucune anomalie n'a cependant été détectée au niveau de la nappe. Par ailleurs, la protection de la ressource en eau potable (AEP) est évoquée dans le chapitre suivant.

### 2.7.3 Alimentation en eau et captages AEP

D'après les données fournies par la délégation territoriale des Yvelines de l'ARS, service de l'état chargé de la protection et de la surveillance de l'alimentation en eau potable de la population, le site est compris dans le périmètre de protection éloigné (p.p.e) du champ captant d'Andrésy régie par l'arrêté du 03 février 1995.

Les contraintes pour le site liées à ce périmètre sont que :

- Toutes les activités ICPE nouvelles doivent être soumises à autorisation préfectorale ;
- Tout déversement accidentel sur le sol ou dans l'eau, ainsi que toute pollution doit être signalée sans retard au concessionnaire et à l'administration ;
- Tous les travaux touchant au lit ou aux berges Seine doivent être préalablement portés à la connaissance du concessionnaire.

Le concessionnaire actuel semble être le syndicat intercommunal de distribution d'eau du confluent.

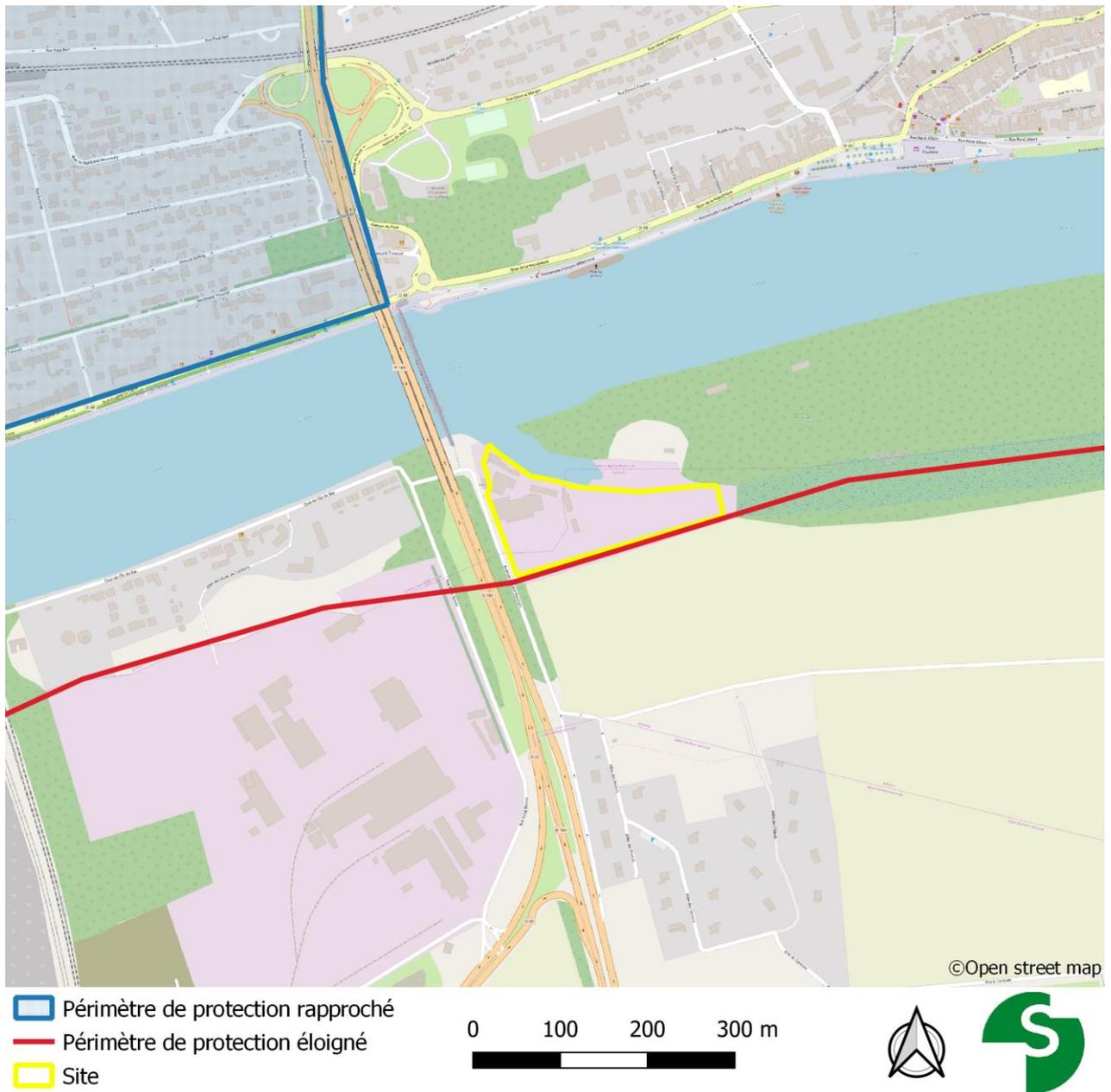


Figure 13 : Périmètres de captage AEP à proximité du site

La présence du site dans un périmètre de protection éloigné d'un champ captant d'eau potable n'est pas contraignant pour la réalisation du projet.

## 2.8 RISQUES

D'après les informations disponibles sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire Georisque, le site d'étude est essentiellement soumis au risque d'inondation.

### 2.8.1 Risque d'inondation

Le site se trouve en bord de Seine (rive gauche). L'analyse du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise approuvé le 30 juin 2007 montre que la zone d'implantation du projet est identifiée comme une zone à fort risque d'inondation.



Figure 14 : Zonage du PPRI au niveau du site

La zone d'étude est localisée pour moitié en zone rouge clair (aléa fort) du côté de Conflans-Sainte-Honorine et pour moitié en zone rouge foncé (aléa très fort) du côté d'Achères. Ces couleurs sont associées dans le PPRI à des prescriptions urbanistiques différentes selon les zones.

## Point sur les PHEC

Les plus hautes eaux connues (PHEC) pour la Seine correspondent à la hauteur d'eau atteinte par la Seine lors de la crue de 1910. Dans le PPRI, le niveau des plus hautes eaux au droit du site est défini à 24,9 mNGF : cette valeur est déterminée par modélisation en utilisant des données d'entrée comme la topographie contemporaine au PPRI et les données historiques de la crue de 1910.



Figure 15 : Zone du site sous les PHEC (24,9 mNGF)

Le risque d'inondation est un élément pris en compte dans l'aménagement du site et particulièrement l'emplacement et la hauteur des matériels sensibles ou potentiellement polluants si immergés voir étude loi sur l'eau.

## 2.8.2 Retrait-gonflements d'argiles

L'emplacement du projet se situe sur une zone exposée à un aléa faible de retraits-gonflements d'argile.

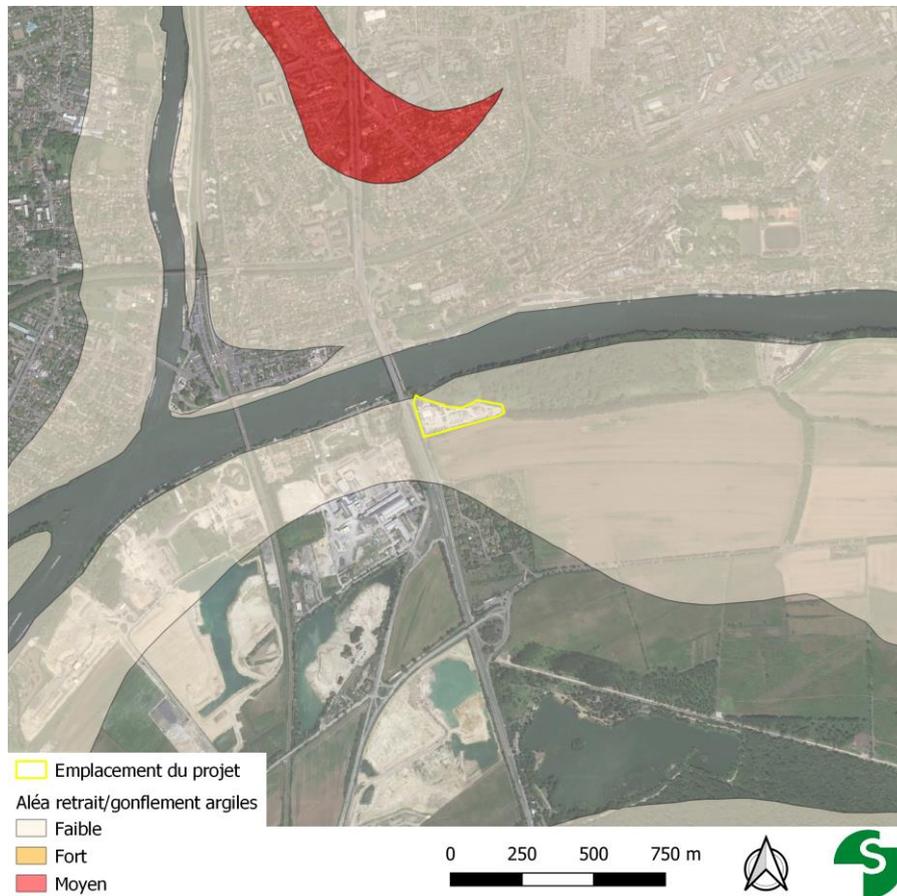


Figure 16 : Carte des aléas de retrait/gonflement des argiles (source google satellite)

## 2.9 SITES ET SOLS POLLUES (SSP) ET SITES INDUSTRIELS

### 2.9.1 Sites identifiés autour du site

Après analyse des bases de données Basol (SSP) et Basias (anciens sites industriels), 1 site pollué a été identifié à 450 m à l'Ouest du site, il s'agit d'un ancien dépôt d'hydrocarbures présentant une pollution aux hydrocarbures. Le site a été en grande partie dépollué par excavation en 2012.

### 2.9.2 État de la pollution des sols au niveau du site

Une étude réalisée par la société Alcor en janvier 2018 a montré une pollution des sols aux hydrocarbures sur le site Le Bloc. Cette pollution a été localisée au Nord du site, le long du bras mort de la Seine où avaient lieu les activités de démantèlement d'épaves de la société Péniche bleue.

Par ailleurs, il est à noter que le champ au Sud du site fait partie de la Plaine d'Achères, plaine connue pour avoir accueilli pendant des dizaines d'années l'épandage d'eaux usées brutes en provenance de Paris et pour être de ce fait polluée de façon importante par les métaux lourds (culture maraîchère interdite depuis 2000).

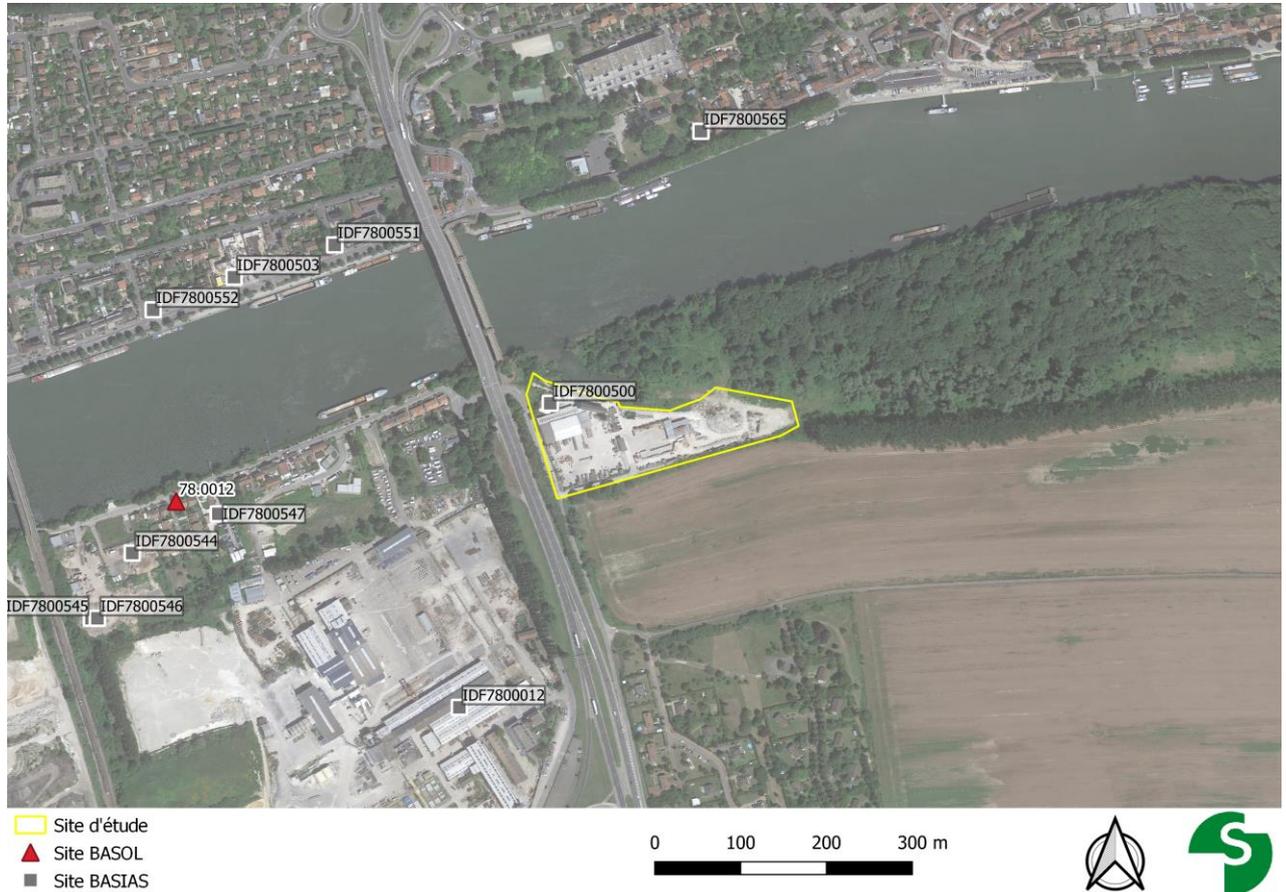


Figure 17 : Sites recensés dans les bases de données BASIAS et BASOL

D'après le diagnostic sol réalisé par ANTEA en 2000, la poursuite d'un usage industriel convient.

### 3. JUSTIFICATION DE LA SOLUTION RETENUE

Se référer au chapitre VII. 2 du DLE - Partie 2.

#### 4. ANALYSE DES EFFETS

Se référer au chapitre VII. 3 du DLE - Partie 2.

## 5. MESURES ERC

Se référer également au chapitre VII. 4 du DLE - Partie 2.

### 5.1 GESTION DES EAUX

Le détail des travaux et mesures ainsi que les rubriques de la nomenclature des opérations visées par la loi sur l'eau sont décrites dans le dossier Loi sur l'Eau - Partie 2.

En résumé, afin de respecter les préconisations réglementaires des activités envisagées sur le site, la gestion des eaux pluviales sera réalisée de manière différenciée. De plus, une mise aux normes pour les eaux usées sera aussi réalisée.

Les eaux pluviales de l'ensemble des bâtiments seront collectées. Les descendant de toitures sur l'ensemble des bâtiments (administratifs et exploitation/process), pour la plupart très abîmés ou inexistantes, seront restaurés. Les réseaux souterrains ont été inspectés mais sont soit trop endommagés pour être réutiliser soit bouchés. Il sera donc nécessaire de créer un réseau souterrain pour la gestion des eaux de toiture.

Les eaux pluviales de ruissellement seront collectées afin d'être traitées avant rejet en Seine. Comme pour les eaux de toiture, il est nécessaire de recréer un réseau de collecte qui sera à la fois souterrain et à ciel ouvert. Ce réseau de collecte sera connecté à des zones de rétention.

La partie Ouest du projet est raccordé par un réseau sous-terrain de collecte des eaux pluviales de voirie et plate-forme avec des caniveaux à grilles avaloires.

Sur la partie Est, dédiée à une activité risquant de colmater d'éventuels réseaux (stockage de terres), les eaux sont interceptées par un canal de collecte à ciel ouvert créé en limite périphérique Nord de la parcelle.

Les eaux ainsi collectées, passeront donc dans plusieurs zones de rétention étanches.

Afin d'alimenter le réseau de collecte des eaux de ruissellement, il est nécessaire de stabiliser certaines zones de la plateforme afin d'éviter les infiltrations des eaux directement dans le sol.

La plateforme Ouest pourra être conservée en l'état avec éventuellement quelques zones de purges et de reprofilage lors de la réalisation des travaux d'assainissement.

Les plateformes Est et celle afférente au quai nécessiteront deux types d'intervention :

- La reprise éventuellement de quelques zones de purges et de reprofilage lors de la réalisation des travaux d'assainissement
- La création de zone stabilisée sur les zones non revêtues avec une reprise en matériaux stabilisés résistant au poinçonnement du fait des activités de chargement envisagées afin d'obtenir une forme de pente régulière vers le canal de récupération des eaux ou vers le réseau de collecte souterrain.

Les purges sont des travaux ponctuels qui auront pour objectifs de réparer les zones de voiries les plus abîmées et celles endommagées lors de la pose des nouveaux réseaux.

Les travaux de reprofilage permettront de reprendre les formes de pentes des voiries afin de rendre parfaitement compatibles avec la position des nouvelles grilles avaloires de voirie.

Les eaux passeront ensuite dans un déboureur-déshuileur avant rejet en Seine en utilisant le point de rejet existant.

Le prélèvement pourra être réalisé au niveau du « regard clapet ». La température des eaux rejetées sera inférieure à 30 °C et leur pH est compris entre 5,5 et 8,5. Les rejets respecteront les seuils des arrêtés ministériels de prescriptions générales :

Paramètres	Seuils	Débit max journalier	Flux maximal journalier
MEST	35 mg/L	1,79 L/s	63 mg/L
DCO (sur effluent non décanté)	125 mg/L		224 mg/L
Hydrocarbures totaux	10 mg/L		18 mg/L

Figure 18 : Seuils de rejets eaux pluviales de ruissellement

Concernant les eaux usées, le site est actuellement équipé de 2 fosses septiques (une pour le bâtiment de bureaux et une pour le bâtiment des vestiaires et du logement du gardien). Ces équipements ont été déclarés non-conformes lors du contrôle réalisé sur site le 7 novembre 2017 par le service de l'eau et de l'assainissement de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le projet prévoit l'installation sur le site d'une microstation d'assainissement autonome avec un réseau souterrain de collecte spécifique. Ce réseau comme les autres réseaux sera à recréer.

Une fois traitées les eaux seront rejetées en Seine en utilisant le point de rejet existant.

Pour l'eau potable, il sera nécessaire d'ajouter sur le réseau d'eau potable un disconnecteur en limite de propriété.

## 5.2 GESTION DES POUSSIÈRES

Le stockage et la manipulation de terre et de matériaux issus du BTP sont des activités, qui par temps sec, peuvent être émettrices de poussières.

Pour limiter la génération de poussières, les voies de circulation et aires de stationnement des véhicules seront aménagées et convenablement nettoyées. En cas de besoin, les pistes non revêtues seront humidifiées pour limiter le soulèvement des poussières sous l'effet du roulage des véhicules et du vent.

La vitesse de circulation sera limitée à 20 km/h pour éviter au maximum la remise en suspension des particules.

De plus, un état initial a été réalisé sur site à l'aide de jauges OWEN selon le plan d'échantillonnage joint en Annexe 2.4.

Les points proposés sont les suivants :

- P1 en limite de site nord-est ou à l'extérieur proche du site, sous l'impact des directions de vent majoritaires afin de prendre en compte les retombées maximales.
- P2 à une distance plus importante au nord-est du site, au niveau de l'école Saint-Joseph qui constitue le premier site vulnérable potentiellement exposé et permet également de caractériser les zones d'habitation nord-est.
- P3 (point témoin n°1) en amont de la première zone d'habitation située au nord-ouest du site, habituellement hors du panache de dispersion et permettant donc de constituer une valeur de référence sans impact du site ainsi que des autres sites industriels proches.

- P4 (point témoin n°2) au niveau des riverains situés au nord-ouest du site, hors du panache de dispersion.
- P5 à l'ouest du site non loin des bords de Seine, afin de caractériser l'impact sous les vents secondaires au niveau des habitations les plus proches.
- P6 au sud-est du site, afin de caractériser l'impact sous les occurrences de vents provenant du nord-ouest exposant les riverains situés au sud-est.

Ceux-ci sont positionnés comme suit :

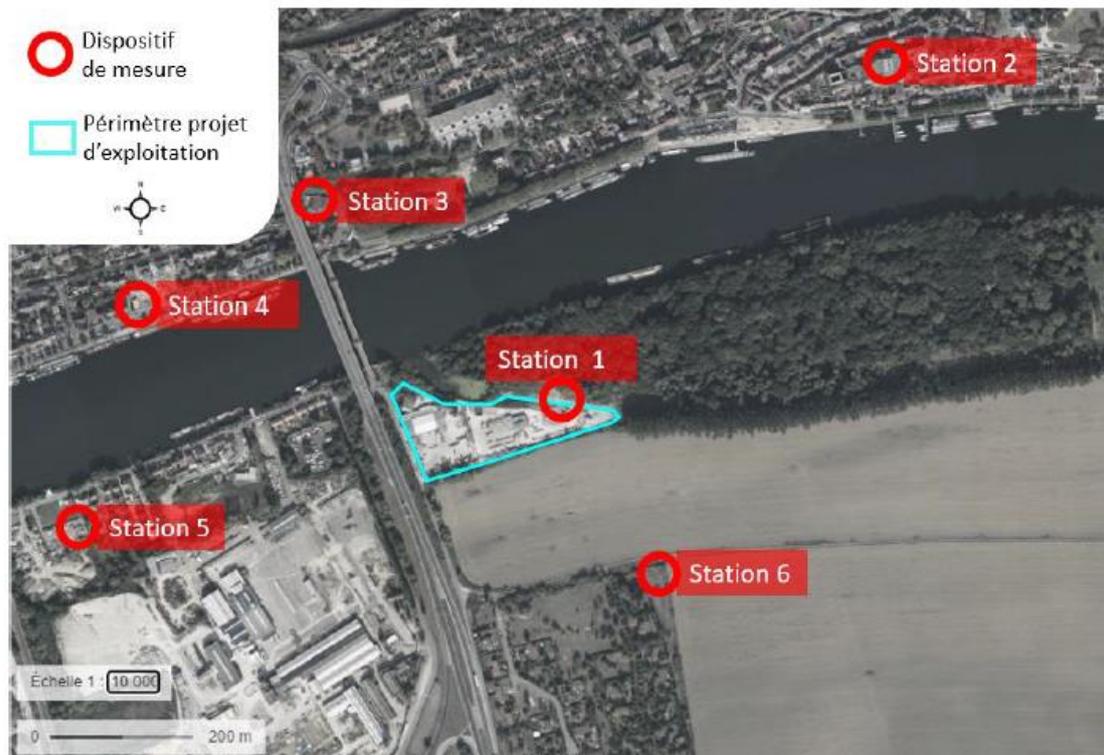


Figure 19 : Localisation des points de mesure poussière.

Le détail du plan d'échantillonnage et les résultats de l'état initial est présenté en annexe 2.4 de la Partie 1.

Cet état initial donne les concentrations en poussières mesurées dans les collecteurs de précipitations. Elles sont exprimées en milligramme de poussières par mètre carré et par jour ( $\text{mg}/\text{m}^2/\text{j}$ ).

	Station 1 <i>Limite site</i>	Station 2 <i>Ecole</i>	Station 5 <i>Quai Ile du Bac</i>	Station 6 <i>Cité de la Garenne</i>	Station 3 <i>N184</i>	Station 4 <i>Cœur de Seine</i>
Concentration (mg/m <sup>2</sup> /j)	49	27	68	204	128	115

Figure 20 : Retombées de poussières en mg/m<sup>2</sup>/j mesurées dans les collecteurs de précipitations exposés du 27 juillet au 26 août 2021 avant la mise en fonctionnement de la plateforme de valorisation

Les résultats des mesures de poussières sur la zone d'étude révèlent une amplitude variant de 27 mg/m<sup>2</sup>/j sur la station 2 (Ecole) à 204 mg/m<sup>2</sup>/j sur la station 6 (cité de la Garenne). Des concentrations plus marquées sont mesurées sur les stations à l'abri des retombées potentielles de poussières de la plateforme et notamment sur une station sous les vents secondaires mettant en évidence des sources de poussières sur la zone d'étude.

Par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par les arrêtés d'exploitation applicables aux installations soumises aux rubriques 2515 E, 2517 E et 2522 D, une surveillance des retombées de poussières autour du projet peut être établie sur les éléments suivants :

- 6 points de mesure incluant un site vulnérable potentiellement exposé et deux points témoins.
- 4 campagnes de mesure trimestrielles par an, conformément aux dispositions des arrêtés du 26/11/12 et du 10/12/13 applicables aux rubriques 2515 E et 2517 E.

Les rapports de suivi seront mis à disposition de la DRIEAT.

### 5.3 BRUIT

Le site est déjà autorisé pour des activités ICPE. L'activité continuera à être émettrice de bruit du fait de la circulation des véhicules et l'utilisation des engins et installations (scalpeur, crible, concasseur...). Tous les engins véhicules utilisés sur site respectent les normes et seront régulièrement entretenus.

Les activités se feront uniquement en période diurne et des mesures annuelles seront réalisées chaque année. Les opérations de scalpage, criblage, concassage, etc n'auront pas lieu tous les jours de l'année mais se feront par campagne à l'aide d'équipements mobiles.

Le projet est situé dans un secteur exposé au bruit du fait de sa proximité avec la N184 identifiée dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Yvelines comme une infrastructure de catégorie 2 (niveaux sonores compris entre 76 et 81 dB(A)).

Par ailleurs, compte tenu de l'éloignement avec les premières habitations (250 m) et de l'emplacement du site (bordure de route N184), les installations présenteront une gêne limitée pour la population.

Un état initial et des modélisations ont été réalisées voir Annexe 2.3. L'implantation des points de mesures en limite de propriété et en zone d'émergence réglementée a été réalisée comme suit :



Figure 21 : Localisation des points de mesures des niveaux sonores

Niveaux retenus pour l'étude en dBA	Période diurne ( $L_{Aeq}$ )	Niveaux admissibles en dBA	Période diurne
LP 1	68,0	LP 1	65,7
LP 2	65,0	LP 2	68,3

Niveaux retenus pour l'étude en dBA	Période diurne ( $L_{A90}$ )	Niveaux admissibles en dBA	Période diurne
ZER A	62,0	ZER A	65,5
ZER B	54,5	ZER B	58,0
ZER C	50,5	ZER C	54,0
ZER D	56,5	ZER D	60,0
ZER E	59,5	ZER E	63,0

Figure 22 : Niveaux de bruit admissibles

Figure 23 : Résultats des niveaux sonores mesurés



Objectifs retenus – Site LE BLOC – Conflans-Sainte-Honorine (78)

Figure 24 : Objectifs retenus - Etude Bruit.

Une étude a aussi été réalisée pour estimer l'impact acoustique. Les sources de bruits potentielles du projet sont les suivantes :

- Trafic routier des véhicules employés et des poids-lourds sur le site (impact faible) ;
- Equipements techniques liés au fonctionnement du process (impact modéré).

Les conclusions des simulations montrent qu'en cas :

- d'un fonctionnement en simultanés des installations mobiles, quelques dépassements des seuils réglementaires sont relevés en limite de la propriété du site lorsque l'activité est concentrée au niveau de la zone de production et de vente de matériaux recyclés.
- d'un fonctionnement en simultanés des installations mobiles, aucun dépassement des seuils autorisés par la réglementation n'a été dépassé sur l'ensemble des configurations testés.

Les préconisations sont de mettre en place une enceinte de type mur bétonné autour du site côté ouest et sud.

Cette préconisation a été réalisée puisqu'un mur de BOPLO®<sup>1</sup> a déjà été réalisé sur le site.

<sup>1</sup> BOPLO® : Voir les explications dans l'annexe 2.1 - Description du projet et des activités.



Figure 25 : Exemple de mur de Boplo®

L'ensemble des résultats de l'état initial ainsi que les simulations réalisées sont présentés en annexe 2.3 de la Partie 1.

Par ailleurs des mesures annuelles seront réalisées afin de vérifier le respect des prescriptions en limite de propriété et en zone d'émergence réglementée (ZER) conformément à la réglementation.

Si, à l'issue de deux campagnes de mesures successives, les résultats des mesures de niveaux de bruit et de niveaux d'émergence sont conformes, la fréquence des mesures pourra être trisannuelle.

Les rapports de suivi seront mis à disposition de la DRIEAT.

#### 5.4 PAYSAGE

Dans le cadre de l'évolution de ses activités, la plateforme sera organisée en zones de stockage de différentes natures. Ces stocks seront non permanents et leur hauteur pourra varier selon la demande du marché. Aucune construction nouvelle ne sera réalisée et aucun remblai ne sera effectué sur site. La présence végétale en pourtour du site permet de créer un écran visuel. Au sud, un talus planté fait séparation avec la parcelle agricole adjacente. Ce talus est planté de saules, prunelliers et autres essences spontanées (hauteurs moyennes 5/6 mètres), prolongé plus loin de grands peupliers. Ce talus permet d'occulter visuellement la face Sud du site et de limiter les vues directes depuis le pont routier de la RN184. Au nord, le boisement spontané de l'île du Devant permet d'occulter les percées visuelles depuis Conflans et la rive Nord de la Seine. Seule la pointe Nord, où se concentrent les bâtiments de logistique est visible selon les points de vue depuis la rive d'en face.

Afin de mettre en place certaines mesures d'amélioration, une étude Paysagère a été réalisée et est jointe en annexe 2.5 de la Partie 1. Cette étude préconise certaines actions. Les mesures suivantes seront mises en place dans le cadre du projet :

- Le choix du coloris des ducs d'Albe est primordial dans l'insertion paysagère au site. Ce coloris sera identique à celui déjà présent sur les ducs d'Albe de la commune.
- Pérennisation de la végétation sur berges dans un but de pérennisation de l'équilibre écologique et paysager du site. Cette renaturation fera l'objet d'études spécifiques pour la stabilisation des berges. Aucune essence végétale de gamme horticole ne sera plantée. Les essences végétales seront sélectionnées pour leur caractère endémique : saules, fusains, prunelliers, aulnes,

- Des aménagements seront réalisés en accord avec les communes (discussions en cours) sur la face Ouest (avenue Saint-Germain),

- Pérennisation des plantations présentes sur le site et plantation complémentaires si nécessaire.

Le site et ses abords seront également entretenus en bon état de propreté.

## 5.5 DECHETS

Dans le cadre des activités du site, 3 types de déchets seront produits :

- Les déchets ménagers produits par les opérateurs travaillant sur site correspondent à des déchets courants (emballage alimentaire, bouteilles d'eau, papier, ...). Des contenants adaptés seront mis à disposition pour la collecte et le tri de ces déchets ménagers. Ils seront régulièrement éliminés vers des filières adaptées.
- Les opérations d'entretien courant des engins de chantier (mise à niveau des fluides, changement des pneus, ...) peuvent générer des déchets dangereux tels que les cartouches de graisses, des chiffons et gants souillés, etc. Ces déchets dangereux seront conditionnés dans des bacs prévus à cet effet. Une fois les bacs remplis, les déchets seront éliminés vers des filières adaptées agréées et dûment autorisées.
- Les déchets issus des activités de tri de matériaux du BTP : bois, plastique et ferrailles  
Ces déchets seront évacués soit vers des filières de valorisation agréées soit vers des filières d'éliminations dûment autorisées.

Type de déchet	Code nomenclature	Origine des déchets
<b>DND / déchets alimentaires</b>	20 03 01	Base vie ou indésirables retrouvés lors du déchargement des camions de remblais
<b>Papier</b>	20 01 01	Base vie / Bureaux
<b>Ferrailles</b>	16 01 17	Maintenances des engins
<b>Huiles hydrauliques</b>	13 01 13	Maintenances des engins
<b>Huiles usagées et graisses usagées</b>	13 02 08	Maintenances des engins
<b>Déchets solides souillés (absorbants, chiffons souillés, sable souillé)</b>	15 02 02	Maintenance des engins
<b>Filtres à huile</b>	16 01 07	Maintenance des engins
<b>Bois</b>	17 02 01	Usine
<b>Emballages souillés</b>	15 01 10	Maintenance des engins
<b>Cartouches encres impression</b>	08 03 17	Base vie / Bureaux

<b>Equipements électroniques</b>	20 01 35	Base vie / Bureaux
<b>Piles</b>	20 01 33	Base vie / Bureaux
<b>Peintures, colles...</b>	20 01 27	Usine

Figure 26 : Type de déchets induits par le personnel

## 5.6 PRODUITS DANGEREUX

Les produits dangereux présents sur le site sont uniquement des produits liés à l'alimentation en carburant des engins de chantier ou à leur entretien.

Une cuve de gazole non routier (GNR) de 3 m<sup>3</sup>, munie d'une rétention de capacité équivalente à celle du réservoir, sera présente sur site dans un container étanche adapté. Ce stockage sera destiné à l'alimentation en carburant des engins.

L'ensemble des produits est stocké dans un container adapté et sur bac de rétention.

Nom	Quantité maximale stockée
<b>Huile moteur TOTAL QUARTZ 7000 10W40</b>	3*20 litres en stock sur bac de rétention 550 litres
<b>Fioul domestique TOTAL</b>	1500 litres en stock sur bac de rétention 1500 litres
<b>Liquide de refroidissement COOLELF AUTO SUPRA TOTAL</b>	3*20 litres en stock sur bac de rétention 550 litres
<b>GNR (gazole non routier)</b>	3000 litres sur bac de rétention 3000 litres.
<b>Huile hydraulique TOTAL RUBIA S10W</b>	3*20 litres en stock sur bac de rétention 550 litres
<b>ADBLUE Q</b>	1000 litres sur bac de rétention de 1000 litres.
<b>MULTIS MS 2 TOTAL</b>	5 fut de 50 kg + cartouches de graisse sur bac de rétention 550 litres
<b>MULTIS COMPLEX EP 2</b>	5 futs de 50 kg + cartouches de graisse sur bac de rétention 550 litres
<b>Huile Hydraulique CHRONO FLEX 46</b>	4*10 litres en stock sur bac de rétention 550 litres
<b>Huile 80W90 Trans AXLE 7 total</b>	1*60 litres en stock sur bac de rétention 550 litres
<b>LIEBHERR AUTO FREEZE OS MIX</b>	5*20 litres en stock sur bac de rétention 550 litres
<b>Lave glace -20°C ISO TECH</b>	100 litres en stock sur bac de rétention 550 litres

Figure 27 : Liste des produits dangereux potentiellement présents sur le site

Les fiches de données sécurité seront disponibles dans un classeur localisé dans le container.

## 5.7 RAVITAILLEMENT ET ENTRETIEN DES ENGINES DE CHANTIER

- Modalités de ravitaillement

Dans le cadre du projet, les modalités de ravitaillement des engins de chantier sont les suivantes :

- Ravitaillement des engins mobiles sur une dalle étanche équipée d'un déboureur/séparateur d'hydrocarbure,
- Ravitaillement dans l'enceinte du périmètre des engins de chantier non mobiles (pelle, ...) par un camion-citerne suivant la technique du « bord à bord » au-dessus d'un bac d'égouttures ou d'une bâche étanche absorbante prévue à cet effet ;
- Ravitaillement des poids-lourds au niveau des stations-services présentes sur l'itinéraire de desserte.

- Entretien des engins de chantier

L'entretien des engins de chantier (hors entretien courant) ne sera pas réalisé sur site, mais dans les ateliers de maintenance des prestataires partenaires.

En périodes d'inactivité, tous les engins seront stationnés au niveau de l'aire bétonnée. Chaque engin sera muni d'un kit spécifique anti-pollution.



[www.setec.fr](http://www.setec.fr)

**Paris**

Immeuble Central Seine  
42-52 quai de la Rapée  
CS 71230  
75583 PARIS CEDEX 12  
FRANCE

Tél +33 1 82 51 55 55

**Lille**

2 rue du Priez  
59000 LILLE  
FRANCE

Tél +33 3 28 38 17 87

**Lyon**

Immeuble le Crystallin  
191-193 cours Lafayette  
CS 20087  
69458 LYON CEDEX 06  
FRANCE

Tél +33 4 27 85 49 56

**Nantes**

L'Acropole  
1 allée Baco  
44000 NANTES  
FRANCE

Tél +33 2 44 76 63 30